

26 avr 2019 -16:27

Appartient à Conseil des ministres du 26 avril 2019

Mise à disposition des fonctionnaires des administrations fiscales pour la police fédérale dans le cadre de la lutte contre la criminalité économique et financière

Sur proposition du ministre des Finances Alexander De Croo, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 23 janvier 2007 déterminant les modalités de la mise à disposition de la police fédérale, des fonctionnaires des administrations fiscales aux fins de l'assister dans la lutte contre la criminalité économique et financière.

Le projet vise à adapter l'arrêté royal du 23 janvier 2007 aux changements intervenus au sein du SPF Finances, à savoir l'introduction des nouvelles carrières et la nouvelle structure du département. En outre, à la demande du ministre de l'Intérieur, une disposition a été prise prévoyant l'octroi d'une carte de légitimation aux agents mis à disposition.

Le projet est soumis à la négociation syndicale et sera ensuite transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Alexander De Croo, Vice-Premier ministre et ministre des Finances, chargé de la Lutte contre la fraude fiscale, et ministre de la Coopération au développement
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique 50 bte 61
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 792 99 00
<https://www.decroo.belgium.be>

Tom Meulenbergs
Porte-parole
+32 473 73 33 12
tom.meulenbergs@decroo.fed.be